

Tableau n°57 du Code de la sécurité sociale

Date de mise à jour : 26 Septembre 2022

Notre analyse

Le tableau n°57 concerne les affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail. Ce tableau de maladie professionnelle fixe les conditions que le salarié doit remplir pour que sa maladie soit présumée d'origine professionnelle.

Tableau n°57 du Code de la sécurité sociale

Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail

Des outils utiles à la mise en oeuvre



Tableau de maladie professionnelle n°57 : Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail

Cliquez ici pour accéder à cet outil



Maladie professionnelle : les démarches à effectuer

Cliquez ici pour accéder à cet outil



Les maladies professionnelles - guide d'accès aux tableaux du régime général et du régime agricole de la Sécurité sociale

Cliquez ici pour accéder à cet outil